



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Direction des relations avec
les collectivités locales

Bureau des finances locales
et de l'environnement

ARRETE N° 2020- SG-931 du 20 novembre 2020

fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir
la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

**Le Préfet de Mayotte
Délégué du Gouvernement
Chevalier de l'ordre national du mérite**

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L 123-1 à L 123-4 et R 123-1 à R 123-43 ;
- VU le code de l'urbanisme notamment les articles L 123-1 à L 123-20 ;

- VU la loi n° 2010-187 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement ;
- VU l'ordonnance n° 2006-460 du 12 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;
- VU le décret du 10 juin 2020 portant nomination de M. Claude VO-DINH, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2020/SG/608 du 4 septembre 2020 portant délégation de signature à M. Claude VO-DINH, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral en cas d'absence du secrétaire général ;
- VU la délibération du Conseil départemental n° 2416/2015/CD du 29 décembre 2015 portant désignation des représentants du Conseil Départemental siégeant à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU la décision de l'Association des Maires de Mayotte en date du 9 octobre 2020 portant désignation des représentants des communes siégeant à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte :

ARRETE

Article 1er: La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est composée comme suit :

Présidence : Le président du tribunal administratif ou un magistrat délégué, président

Représentants de l'Etat

- Le préfet ou son représentant,
- Le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
- Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- La directrice de l'agence régionale de santé ou son représentant

Représentants du Conseil départemental

Titulaire : Madame Mariame SAID conseiller départemental de Mamoudzou.

Suppléant : Madame Halima Mdallah BAMOUDOU, conseiller départemental de Bandraboua.

Représentants des communes

Titulaire : M. Madi Souf MADI, maire de PAMANDZI

Suppléant : M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, maire de MTSANGAMOUI

Deux personnalités qualifiées en matière de protection de l'environnement

Titulaires

- Monsieur Christophe FONTFREYDE, directeur délégué des parcs naturels marins de Mayotte et des Glorieuses
- Monsieur Patrick ZONZON, société KAZELO

Suppléants

- M. Stéphane AIME, société tand&m architectes
- Mme Violaine LIETAR, architecte associée

Un membre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Titulaire : M. Habib Ben CHADOULI, commissaire enquêteur

Suppléant : M. Pierre SADOK, commissaire enquêteur

Article 2 : L'arrêté n°991/SG/2018 du 9 novembre 2018 modifiant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet
délégué du Gouvernement
Le Préfet de Mayotte
pour le créer et en cas de délégation
Le secrétaire général

Claude VO-DINH

